



Présents : Matthieu Rabby (président) – Hervé Latrubesse - Patrick Cazaux – Jacques Cros - Yohan Campos – Jean Carrère - Marie Aude Hourcaillaou - Alain Jourda – Katia Languet – Fabienne Laborde-Turon – Jean Claude Larrieu - Simone Mirande - Jérémy Mongie – Barthélémy Oyhenart - Philippe Partié – Pascal Prébende - Robert Péré-Escamps - Serge Subias

Excusés : Georges Coulet - Xavier Lafitte

Invitée : Régine Bergereau

Homologation du Procès-Verbal du 6 juin 2024 à Garazi

Aucune remarque n'étant observée, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

Homologation des décisions de la commission du Statut de l'Arbitrage

L'étude de la situation au 15 juin 2024 des clubs départementaux a été étudiée lors de la réunion de la commission du Statut de l'Arbitrage (CDSA) le 17 juin. Le Comité de Direction remercie cette commission d'avoir communiqué aussi rapidement son compte-rendu consultable sur Footclubs et le site officiel du District.

1- Liste des clubs en infraction :

Départemental 1 : Un club (1) de cette division est en infraction avec le Statut de l'Arbitrage.

CARRESSE-SALIES FC 1 ère année d'infraction – amende 120 €

Départemental 2 : Un club (1) de cette division est en infraction avec le Statut de l'Arbitrage. **F.C.**

BAIGTS BERENX 1 ère année d'infraction – amende 60 €

Départemental 3 : Trois clubs (3) de cette division sont en infraction avec le Statut de l'Arbitrage.

ARBONA F.C. 1 ère année d'infraction – amende 60 €

F.C. ESPAGNOL DE PAU 1 ère année d'infraction – amende 60 €

U. S. ARTHEZ D'ASSON 1 ère année d'infraction – amende 60 €

2- Mutés supplémentaires saison 2024/2025

Rappel article 45 du statut de l'arbitrage fédéral : « le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un



joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions ».

Les clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire pour la saison 2024/2025 devront adresser un courriel avant le 16 août 2024 au secrétariat général du District pour signaler l'équipe choisie.

Départemental 1 :

A.S ARTIX Effectif 3 arbitres 1 muté supplémentaire
F.C. LONS Effectif 4 arbitres 1 muté supplémentaire
BLEUETS DE NOTRE DAME DE PAU Effectif 6 arbitres 1 muté supplémentaire
U.S. CASTETIS GOUZE Effectif 4 arbitres 1 muté supplémentaire.

Départemental 2 :

F.A. BOURBAKI PAU Effectif 4 arbitres 2 mutés supplémentaires
A.S. DES EGLANTINS D'HENDAYE Effectif 9(6c) arbitres 1 muté supplémentaire
U.S. ST PALAIS Effectif 2 arbitres 1 muté supplémentaire
F.C. DES ENCLAVES ET DU PLATEAU Effectif 7 arbitres 2 mutés supplémentaires

Départemental 3 :

F.C. DES 2 VALLEES Effectif 3(4c) arbitres 1 muté supplémentaire

Départemental 4 :

Aucune équipe éligible au dispositif

Le comité de Direction, à l'unanimité, homologue les décisions de la Commission départementale du Statut de l'Arbitrage.

Homologation des décisions de la Commission Départementale de l'Arbitrage

Le Comité de Direction a pris connaissance du procès-verbal de la CDA du 11 juin dernier dont l'affectation des arbitres pour la saison 2024/2025, sous réserve du renouvellement des licences. Ce compte-rendu et son annexe sont consultables sur Footclubs et sur le site officiel du District.

Le comité de Direction, à l'unanimité, homologue les décisions de la Commission départementale d'Arbitrage.



Homologation des classements départementaux avec promotions / rétrogradations compte tenu des derniers résultats régionaux mais sous réserve d'approbation des fusions en cours par la LFNA et la FFF

Fusions-créations

FC BAAL : fusion-création des clubs **d'Arthez Lacq Audejos** et **d'Artix**

La validation a été effectuée par le District et transmise via Portail Bleu (Vie des Clubs) à la Ligue Nouvelle-Aquitaine le 16 juin 2024.

Modifications des équipes pour le FC BAAL

L'équipe **d'Arthez L.A.1** est remplacée par **FC BAAL 1** en Départemental 1.

L'équipe **d'Artix 1** est reléguée administrativement en Départemental 2 et devient **FC BAAL 2**.

L'équipe **d'Artix 2**, reléguée sportivement en Départemental 3, est renommée **FC BAAL 3**.

Compte tenu que 2 équipes d'un même club ne peuvent évoluer dans la même division, l'équipe **d'Arthez L.A. 2**, est reléguée administrativement en Départemental 4 et devient **FC BAAL 4**.

FC BBL : fusion-création des clubs de **Baigts Bérenx** et de **Lahontan**

Le District est en attente de la transmission de la demande via Portail Bleu (Vie des Clubs) pour effectuer la validation et l'envoyer à la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Modification de l'équipe pour le FC BBL

L'équipe de **l'Ent. Baigts/Lahontan**, reléguée sportivement en Départemental 3 devient **FC BBL 1**.

Repêchages

Sous réserves de l'acceptation des 2 fusions-créations par la Ligue Nouvelle-Aquitaine, puis par la FFF, il est procédé aux repêchages suivants :

Départemental 1

L'équipe de **Luy de Béarn** remplace l'équipe **d'Artix 1** (renommée **FC BAAL 2** et reléguée administrativement en départemental 2)

Départemental 3

L'équipe **d'Arthez d'Asson** remplace l'équipe **d'Arthez L.A 2** (renommée **FC BAAL 4** et reléguée administrativement en Départemental 4)

Rétrogradations de la Ligue Nouvelle- Aquitaine

Sous réserves de dossier en cours et du procès-verbal officiel de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, les rétrogradations 2023/2024 sont les suivantes :

Régional 3 vers Départemental 1: 3 descentes

- Poule J : **Aucune équipe**
- Poule K : **Arthez Lacq Audejos, Orthez Elan Béarnais**
- Poule L : **Pardies Olympique**



Rétrogradations District des Pyrénées Atlantiques

Compte tenu de la réforme des compétitions seniors, votée en Comité de Direction le 22 juin 2023, stipulant le passage du championnat Départemental 1 de 14 à 12 équipes et **sous réserves** :

- de l'acceptation des 2 fusions-créations par la Ligue Nouvelle-Aquitaine, puis par la FFF ;
- du repêchage des équipes mentionnés ci-dessus ;

Les rétrogradations sont les suivantes :

Départemental 1 vers Départemental 2 : 5 descentes (3 de R3 + 2 de la réforme)

Soit les 5 derniers de la poule unique : **FCVO, Anglet 3, Carresse, Morlaas 2, Artix 1 (renommée FC BAAL 2)**

Départemental 2 vers Départemental 3 : 6 descentes

Soit les 3 derniers de chaque poule : Poule A : **Biarritz 2, Artix 2 (renommée FC BAAL 3), Ent.Baigts/Lahontan (renommée FC BBL 1),**
Poule B : **Haut Béarn, Lescar 3, Orthez 2**

Départemental 3 vers Départemental 4 : 5 descentes

Soit le dernier de chaque poule : Poule A : **Ciboure, Boucau 2**
+ les 2 moins bons 11èmes Poule B : **Luy de béarn 2**
Poule C : **Pontacq 2, Arthez L.A. 2 (renommée FC BAAL 4)**

Composition des compétitions de D1 à D4

Départemental 1 : 12 équipes

Relégués : **FC BAAL1 (ex Arthez L.A 1), Orthez EB, Pardies O.**

Maintenus : **Boucau, Lons, St Laurent Billère, Asmur 2, FC3A, Castétis Gouze, Luy de Béarn.**

Promus : **Croisés Bayonne 2, Pau JAB**

Départemental 2 : 24 équipes

Relégués : **FC BAAL 2 (ex Artix 1), Morlaas EB 2, Carresse Salies, Anglet 3, F.C.V.O.**

Maintenus : **St Palais, Ardanavy, Baïona, Hiriburuko 3, Hasparren 2, Mauléon 2, Garazi, Hendaye, Enclaves du plateau, Bournos, Pau Bourbaki, La Ribère 2, Pontacq, Jurançon 2, Pau Portugais 2, Esman 2.**

Promus : **Ossès, Taron/Sévignacq , Pau Bleuets 2**

Départemental 3 : 36 équipes

Relégués : **Biarritz 2, Orthez EB 2, Lescar 3, FC BBL 1 (ex Ent.Baigts/Lahontan), Haut Béarn, FC BAAL 3 (ex Artix 2)**

Maintenus : **Ustaritz 2, Croisés Bayonne 3, Arin Luzien 3, Baïona 2, Ent.ASJE/SPUC, Bidache, St Palais 2, Kanboko, Arbona, Poey de Lescar 2, Morlaas EB 3, Monein, Bournos 2, FC 2 Vallées, Castétis 2, Etoile Béarnaise, Pardies O 2, FC3A 2, Asmur 3, Oloron 2, St L. Billère 2, Pau Espagnol, Nay VV 2, Pau Bourbaki 2, Lons 2, Pau JAB 2, Esman 3, Arthez d'Asson**

Promus : **Mourenx Bourg, Hasparren 3**



Départemental 4 : 18 équipes

Relégués : FC BAAL 4 (ex Arthez L.A. 2), Boucau 2, Luy de Béarn 2, Pontacq 2, Ciboure

Maintenus : Ledeuix, Hendaye 2, Arudy, Navarrenx, Mourenx Avenir 2, F.C.V.O. 2, Kanboko 2, Jurançon 3, Rivehaute, Carresse Salies 2, Taron/Sévignacq 2, Monein 2, Hendaye 3

Les poules des compétitions seniors de D2 à D4 seront constituées ultérieurement par le Comité de Direction qui sera élu le 28 juin 2024.

Le Secrétaire Général,

H. LATRUBESSE

Le Président,

M. RABBY